

INDONÉSIEENJEU

En dépit des tendances encourageantes observées à bien des égards, notamment l'attitude de plus grande retenue et le professionnalisme démontrés par les militaires lors des manifestations, la situation des droits de la personne en Indonésie demeure préoccupante.

CONTEXTE

L'année 1996 a été ponctuée d'émeutes (notamment celles du 27 juillet à Djakarta), de manifestations partout au pays, d'occupations régulières d'ambassades par les demandeurs d'asile du Timor oriental ainsi que de prises d'otages en Irian Jaya. Les forces de l'ordre ont fait preuve de retenue lorsqu'elles sont intervenues tant dans les manifestations pacifiques que lors des incidents plus violents, comme à Djakarta. Les militaires ont traité ces incidents avec un professionnalisme accru, utilisant des techniques reconnues pour contenir les foules et réduisant le recours à la force.

Les émeutes du 27 juillet à Djakarta ont été l'aboutissement d'une série d'incidents, qui ont commencé par la manoeuvre organisée par le gouvernement pour déloger Megawati Sukarnoputri à la tête du PDI (Parti démocratique indonésien) et se sont terminés par la prise de possession violente du siège du PDI à Djakarta par le chef nouvellement élu, M. Soejardi, et les forces de l'ordre du gouvernement. Le rapport final de la Commission nationale des droits de la personne de l'Indonésie (Komnas HAM) a dénoncé le rôle joué par le gouvernement dans l'imbroglio du PDI et a rejeté la version officielle du gouvernement, qui accusait le PDR (Parti démocratique populaire) d'avoir été l'instigateur des émeutes. Le gouvernement indonésien n'a pas encore répondu au rapport. Le procès des 124 personnes arrêtées en juillet a eu lieu à la fin de novembre. Les 116 personnes trouvées coupables d'avoir refusé d'obtempérer à un ordre des autorités de se disperser, et condamnées à des peines d'emprisonnement, ont été libérées immédiatement, leur peine étant déjà écoulée. Elles portent leurs condamnations en appel. Le tribunal envisage aussi de se pencher sur le rôle de Soejardi dans les événements. Le syndicaliste et chef de l'Union indépendante, SBSI, Muchtar Pakpahan, subit actuellement son procès pour ses activités politiques liées aux émeutes de juillet. La décision de la Cour suprême qui l'avait acquitté relativement à sa participation aux émeutes de 1994 à Medan a été renversée en novembre 1996.

Les réformes économiques et sociales n'ont cessé d'améliorer le sort de l'Indonésien moyen, mais les réformes politiques et civiles font toujours défaut. La constitution indonésienne (1945) ne fait guère mention des droits de la personne et l'Indonésie n'a pas ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques pas plus que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le gouvernement indonésien n'a pas encore pris de décision quant à la ratification de la Convention sur la torture. L'Indonésie est toutefois en train de rédiger un projet de loi visant à enrayer la discrimination faite aux personnes handicapées. Il reste que les obstacles économiques associés à l'embauche de travailleurs handicapés et l'accessibilité médiocre des établissements d'enseignement et de soins de santé pour les personnes ayant des besoins